

Préambule : Le Maire fait état des conséquences de la tempête XYNTHIA sur la commune de La Bernerie en Retz. Il confirme l'état de classement en « catastrophe naturelle ». Il salue l'esprit de solidarité qui s'est exprimé avec les communes voisines et tient à remercier les nombreux intervenants, agents des services techniques, sapeurs pompiers et élus qui se sont mobilisés à l'occasion de cet évènement brutal.

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 12
- absent : 3
- votant : 15

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 12 mars 2010, à 20 h 30, en séance publique ordinaire salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Thierry DUPOUE, maire de la Bernerie-en-Retz.

Date de la convocation du conseil municipal : le 18 février 2010

Etaient présents : Thierry DUPOUE, maire, Jean-Paul MAAS, Jean-Paul DAVIAUD, Annie LITAUD, Gilles PICHARD, Chantal GUITTONNEAU, adjoints, Jacques PRIEUR, Roland HENTZIEN, Isabelle HUET-GOURDON, Françoise SEILLE, Martine DUBOIS, Christiane MEISART, conseillers municipaux.

Etaient représentés : Jean-Marc BOURREAU (pouvoir à Jacques PRIEUR), Jacques PITIOT (pouvoir à Roland HENTZIEN), Danielle HERROU (pouvoir à Jean-Paul DAVIAUD).

Etaient absents : Colin LE BOURDAT, Gabriel PRIGENT-ARDOUIN, Marie BONIN.

Secrétaire de séance (article I 2121-15 du CGCT), Isabelle HUET-GOURDON est nommée secrétaire.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal n° 01 du 29 janvier 2010 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de modifier l'Ordre du Jour :

- A retirer : deux dossiers dont l'instruction n'est pas terminée :
 - o Participation communale aux transports scolaires,
 - o Participation communale aux frais de fonctionnement du syndicat des transports scolaires.
- A rajouter : un dossier de demande de subvention :
 - o Subvention Conseil Général : Itinéraires Cyclables

Monsieur le Maire propose d'aborder en premier les questions relatives aux finances.

7 – FINANCES LOCALES

- **Election d'un président pour le vote du compte administratif 2009 de la commune et de l'Office de Tourisme**

L'arrêté des comptes communaux est constitué par le vote du Conseil Municipal sur les comptes administratifs présentés par le Maire, qui doit se retirer au moment du vote. Le Conseil Municipal procède par vote à bulletins secrets d'un Président pour le vote du compte administratif de la commune et du budget annexe de l'Office de Tourisme (SPIC). Monsieur Jean-Paul MAAS est élu, à l'unanimité, en qualité de Président pour délibérer sur le vote du compte administratif de la commune et du SPIC (Office de Tourisme).

- **Examen et vote du compte de gestion 2009 du Trésorier concernant le budget communal**

Le compte de gestion produit par le Trésorier retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Le compte de gestion fait apparaître les résultats suivants.

BUDGET GENERAL

Section de fonctionnement

Dépenses	2 596 172.65
Recettes	3 343 094.51

Soit un excédent de :	746 921.86
<u>Section d'investissement</u>	
Dépenses	1 275 090.05
Recettes	1 972 886.94
Soit un excédent de :	697 796.29

La Commission de Gestion a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité le compte de gestion 2009 du budget communal.

▪ **Examen et vote du compte de gestion 2009 du Trésorier concernant le budget de l'Office de Tourisme (SPIC)**

Sont présentées les opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009.

Section de fonctionnement

Dépenses	72 211.63
Recettes	72 211.63

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2009 du SPIC (Office de Tourisme).

▪ **Examen et vote du compte administratif 2009 de la commune**

Monsieur le Maire s'est retiré de la Salle du Conseil Municipal pour le vote du compte administratif.

Le compte administratif de l'année 2009, dressé par l'ordonnateur, retrace toutes les dépenses et recettes réalisées.

Section de fonctionnement

Dépenses	
11 Charges à caractère général	846 654.90
12 Charges de personnel	1 209 745.30
65 Autres charges de gestion	390 649.65
66 Charges financières	85 108.49
67 Charges exceptionnelles	59 164.31
042 Opération d'ordre	4 850.00
Total	2 596 172.65

Recettes	
013 Atténuation de charges	65 990.68
70 Produits des services	144 702.71
73 Impôts et taxes	1 801 980.64
74 Dotations, subventions	1 264 881.05
75 Autres produits de gestion	34 646.31
76 Produits financiers	5.17
77 Produits exceptionnels	30 887.95
Total	3 343 094.51

Section d'investissement - dépenses

Opération n° 100 -Voirie	164 367.65
Opération n° 11-Défense de côte	74 420.75
Opération n° 12-Falaises	33 163.06
Opération n° 20-Matériel, mobilier	168 156.88
Opération n° 25-Eglise	794.14
Opération n° 30-Cimetière	4 864.91
Opération n° 38-Réserves foncières	236 704.13
Opération n° 39-Bâtiments	42 359.77
Opération n° 40-Centre-ville	20 579.43
Opération n° 44-plan d'eau et abords	24 271.83
Opération n° 49-Groupe scolaire	29 498.04
Opération n° 57-Développement durable	51 057.14
Opération n° 58-Complexe sportif	9 579.96
Opération n° 59-Tennis	1 820.00
Opération n° 80-Eclairage	81 022.28
Total des dépenses d'équipement	942 659.97

Emprunts et dettes assimilées **332 430.08**

Emprunts en euros	196 550.04
Emprunts en devises	129 256.04
Etat et établissements nationaux	6 624.00

TOTAL DEPENSES REELLES 1 275 090.05

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subventions d'investissement reçues	675 902.68
Dotations, fonds divers et réserves	665 014.64
Excédents de fonctionnement capitalisés	565 047.69
Avances et acomptes versés sur commandes	4 702.21
Emprunts en devises	57 369.12
Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 850.00
	1 972 886.34

La Commission de Gestion a émis un avis favorable.

Le Maire s'étant absenté lors du vote.

Le Conseil Municipal, après avoir constaté la concordance des comptes et voté le compte de gestion, a voté, par 14 voix pour, le Compte Administratif chapitre par chapitre pour les dépenses et les recettes de fonctionnement et par opération pour les investissements.

▪ **Examen et vote du compte administratif 2009 de l'office de tourisme**

011 Charges à caractère général	37 762.68
012 Charges de personnel et frais assimilés	34 448.95
Total des dépenses de gestion courante	72 211.63

70 Vente de produits fabriqués, prestations de services, marchandises	40 914.00
74 Subventions d'exploitation	31 297.63
Total des recettes de gestion courante	72 211.63

La Commission de Gestion a émis un avis favorable.

Le Maire s'étant absenté lors du vote.

Le Conseil Municipal, a voté, par 14 voix pour, le Compte Administratif de l'Office de Tourisme.

▪ **Affectation du résultat d'exploitation 2009 du budget communal**

Pour mémoire	
Déficit antérieur (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	96 185,11
Résultat de l'exercice : excédent	746 921,86
A) Excédent au 31/12/2009	843 106,97
Affectation obligatoire:	
* à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
* aux réserves réglementées (plus values nettes de cessions)	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement	
Solde disponible affecté comme suit:	
* affectation complémentaire en réserves compte 1068	579 592,40
* affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)	263 514,57
	843 106,97
B) Résultat au 31/12/2009	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	-
Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	263 514,57

Après avis de la Commission de Gestion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide l'affectation du résultat pour l'exercice 2009.

- **Dotation : amendes de police**

La commune doit présenter une proposition de répartition du produit des amendes de police de 2009. Ces opérations doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière. Les opérations présentées sont : l'avenue des Paons (rétrécissement et signalisation routière), avenue des Nourettes (marquage au sol et signalisation routière) et rue des Salines (marquage au sol et signalisation routière). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de présenter au Conseil Général un dossier de subvention.

- **Fond d'Aménagement Communal : PAVC 2010**

Le Conseil Général de Loire Atlantique accorde des aides aux collectivités dans le cadre du Plan d'Aménagement Communal (FAC). Il s'agit notamment d'aides à la voirie communale allouées dans le cadre du Plan d'Aménagement de la Voirie Communale (PAVC) pour des travaux de remise en état de voies communales et de chemins ruraux. Le programme d'aménagement de la voirie communale pour 2010 comprend les travaux de remise en état de la voirie Avenue des Douets, Rue du Professeur Lemierre, Impasse de Crève Cœur et Avenue du Chatelet. Le Conseil Municipal, à l'unanimité charge le Maire de solliciter une subvention dans le cadre du Fond d'Aménagement Communal.

- **Subvention Conseil Général – Itinéraires Cyclables**

Le Conseil Général de Loire Atlantique peut accorder des aides aux collectivités dans le cadre de l'aménagement d'itinéraires cyclables. La commune souhaite faire réaliser des études de continuité cycles sur l'ensemble de son territoire. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, charge le Maire de présenter des dossiers de demande de subventions auprès du FEDER et du Conseil Général.

1- COMMANDE PUBLIQUE

- **Restaurant scolaire**

Le service de restauration scolaire de la Commune de La Bernerie en Retz est assuré par un marché de prestations conclu avec la Société Océane de Restauration. Ce marché arrivera à expiration en fin d'année scolaire 2009/2010. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de lancer une procédure d'appel d'offres.

- **Entretien toilettes automatiques**

Les toilettes automatiques situées sur le territoire de la commune doivent faire l'objet d'un entretien régulier. La Société SAGELEC nous propose une prestation, d'une intervention par an, d'un montant annuel HT de 2.326,22 € pour six cabines (hors pièces). Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de maintenance avec le Société SAGELEC.

- **Avenant : Etude complexe sportif**

Le marché à assistance à maîtrise d'ouvrage, dans le cadre de l'étude de faisabilité pour la création d'un complexe sportif sur le site des Grands Prés, doit faire l'objet d'un avenant pour le lancement d'études complémentaires concernant la nature des sols et l'impact du projet sur l'environnement et la santé. Pour répondre à la demande de la commune, le bureau d'étude (entreprise PREPROGRAM) propose de compléter sa proposition par une assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette prestation consiste en :

- une consultation relative aux études de géotechniques, concernant la nature du sol,
- une étude d'impact du projet sur l'environnement et la santé (Etude d'impact, Dossier Loi sur l'eau),
- la constitution des dossiers de consultation et analyse des offres.

Cette mission d'assistance précédemment décrite est évaluée par la Société PREPROGRAM à 2.930,00 € HT soit 3.504,28 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer l'avenant n°1 avec la Société PREPROGRAM.

3 – DOMAINE & PATRIMOINE

- **Autorisation d'occupation temporaire : convention Barbe à Papa**

Monsieur WOLFERSBERGER sollicite l'autorisation d'implanter sur le domaine public communal un stand de « barbe à papa » durant la saison estivale 2010. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public avec Monsieur WOLFERSBERGER.

- **Autorisation d'occupation temporaire : convention SNC AGUILLE BARBELION**

La grille d'évacuation des vapeurs de cuisine de l'établissement l'Océanic, implantée dans la partie donnant sur les halles (Place Laurent CHIFFOLEAU) provoque des nuisances olfactives. Afin de remédier à tout désagrément, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le passage d'un conduit dans les locaux techniques des sanitaires automatiques municipaux et permettre ainsi un débouché en toiture. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public avec la SNC AGUILLE BARBELION.

▪ **Bail emphytéotique Administratif : Château de la Gressière : Avenant n°2**

Dans la perspective de compléter l'offre commerciale de l'établissement hôtelier les Résidences du Manoir (par la construction d'une salle de réunion de 70 m2 destinée à l'organisation de séminaires), il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer un avenant (n°2) au bail emphytéotique. A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le projet et autorise le Maire à signer l'avenant n°2 au bail emphytéotique avec les Résidences du Manoir.

8 – DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME

▪ **Syndicat de la Baie de Bourgneuf : réalisation d'un inventaire des zones humides de la commune**

Le nouveau Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne impose la réalisation de l'inventaire des zones humides avant le 31 décembre 2012 sur les périmètres des SAGE. Dans chaque commune, un groupe de pilotage sera présidé par le maire de la commune et dirigera ainsi la réalisation des inventaires. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande la réalisation de l'inventaire, charge le Maire d'inscrire les crédits nécessaires et autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cet inventaire.

▪ **Convention tripartite SYDELA : rue de la Noue Fleurie**

Le Syndicat Départemental d'Énergie de Loire Atlantique doit renforcer son réseau ERDF et propose un effacement concomitant du réseau ERDF et du réseau téléphonique. Il est proposé à la commune la signature d'une convention tripartite (SYDELA, France Télécom et commune) pour les travaux situés Rue de la Noue Fleurie. Le syndicat assure, par délégation de la commune, la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs à la tranchée aménagée. L'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage des travaux relatifs au câblage. Pour le financement avec France Télécom, la participation de la commune s'élève à 1.915,90 € sans TVA (participation de l'opérateur de 4.399,04 € HT). Pour le financement avec le syndicat, la commune prend en charge les études et la réalisation de la tranchée commune ainsi que la pose des infrastructures de communications électroniques et le matériel des installations de communications électroniques, soit 7.698,84 € HT, soit 9.207,81 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention tripartite.

▪ **Convention SYDELA : fourniture et pose d'appareillage d'éclairage public**

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des équipements de communications électroniques de la Rue de la Noue Fleurie, le SYDELA propose à la commune, de façon concomitante à la signature d'une convention de travaux de voirie, la signature d'une convention de fourniture et de pose d'appareillages d'éclairage public. Le montant total de l'ouvrage s'élève à 5.022,46 €TTC. La participation du SYDELA est de 1.679,75 €, ce qui porte la participation communale à 3.342,71 € TTC. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de fourniture et de pose d'appareillage d'éclairage public avec le SYDELA.

INFORMATIONS

En fin de séance, monsieur le maire fait état des déclarations d'intention d'aliéner répertoriées du n°10/10 au n°10/15 pour le début d'année 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 20.

Dressé à la Bernerie-en-Retz, le 16 mars 2010,
Le maire, Thierry DUPOUE

Compte-rendu affiché sur les panneaux réservés à cet effet le mercredi 17 mars 2010.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
NUMERO 02 : SEANCE DU 12 MARS 2010**

CONSEILLERS MUNICIPAUX	FONCTION	C.M. du : 12/03/10	EMARGEMENTS
<i>Thierry DUPOUÉ</i>	<i>Maire</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Paul MAAS</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Paul DAVIAUD</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Annie LITAUD</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>	<i>Présente</i>	
<i>Gilles PICHARD</i>	<i>4^{ème} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Chantal GUITTONNEAU</i>	<i>5^{ème} Adjoint</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jacques PRIEUR</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jean-Marc BOURREAU</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Pouvoir à Jacques PRIEUR</i>	NON
<i>Colin LE BOURDAT</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent</i>	NON
<i>Roland HENTZIEN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Présent</i>	
<i>Jacques PITIOT</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Pouvoir à R. HENTZIEN</i>	NON
<i>Gabriel PRIGENT-ARDOUIN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent</i>	NON
<i>Isabelle HUET-GOURDON</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Danielle HERROU</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Pouvoir à Jean- Paul DAVIAUD</i>	NON
<i>Françoise SEILLE</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Martine DUBOIS</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>Marie BONNIN</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Absente</i>	NON
<i>Christiane MEISART</i>	<i>Conseillère Municipale</i>	<i>Présente</i>	
<i>François GOSSELIN</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent</i>	demission le 20/01/09